

SECONDA SESSIONE URDINARIA DI U 2019  
2EME SESSION ORDINAIRE DE 2019  
24 È 25 D'UTTROVI DI U 2019  
24 ET 25 OCTOBRE 2019

2019/02/092

**REPONSE DE MME LAUDA GUIDICELLI**  
**A LA QUESTION DEPOSEE PAR M. FRANCOIS ORLANDI**  
**AU NOM DU GROUPE « ANDÀ PER DUMANE »**

**OBJET : Contrats Educatifs Locaux**

Monsieur le Conseiller,

Les Contrats éducatifs locaux créés en 1998 ont pour objectif la réduction des inégalités d'accès des enfants et des jeunes, aux savoirs, à la culture et au sport, en ciblant prioritairement les zones urbaines et rurales en difficulté.

Les termes de ce dispositif sont fixés par convention chaque année réunissant l'ensemble des partenaires, Etat, Education Nationale, CAF et Collectivité de Corse.

En Corse, la Collectivité déjà financeur des CEL a vu son implication renforcée par la loi de décentralisation de 2002 et en 2017 cette même Collectivité est chargée d'organiser les modalités de l'action commune des collectivités et de leurs établissements publics dans le domaine de la politique de la jeunesse.

Le passage à la Collectivité unie a modifié le fonctionnement de ce dispositif. Les contributions auparavant versées en complément des CEL par les Conseils départementaux ont dû être intégrées à la prise en charge globale de la seule Collectivité de Corse.

Les services se sont attachés, à ne pas mettre en difficulté les bénéficiaires et à assurer une aide comparable à ce qui était auparavant assumé par les trois collectivités. Ces travaux ont toutefois permis de constater des disparités dans le traitement des demandes et aussi dans l'instruction des dossiers.

La situation sur laquelle vous m'interpellez résulte de ce processus.

Dans les Contrats éducatifs locaux financés dans le Cismonte, le financement du Conseil Départemental pouvait se porter sur des activités menées dans le temps scolaire, quand la Collectivité Territoriale, les CAF, le Conseil Départemental Pumontu et l'Etat ne finançaient que les activités menées dans les temps péri et extra-scolaire, conformément aux instructions interministérielles de 1998 et de 2000.

Je rappelle que celles-ci indiquent que l'objet des CEL est de financer les activités se déroulant dans les deux temps bien distincts du temps scolaire, c'est-à-dire le temps périscolaire et l'extra-scolaire.

Dès lors, vous comprenez bien qu'une procédure d'harmonisation territoriale était nécessaire afin que ne subsistent sur le territoire, ni irrégularités, ni différences de traitement.

Des priorités ont donc été définies et précisées par la Collectivité de Corse, dans l'esprit initial du dispositif, et présentées à l'ensemble des partenaires en 2019 dans le cadre de chaque comité de pilotage sur les territoires.

Les activités sur le temps périscolaire étant peu nombreuses et prises en charges par les autres partenaires, la Collectivité a choisi de porter ses efforts sur le temps extra-scolaire en finançant 4 types d'activités :

- les actions en faveur de la langue et de la culture corse,
- les actions sportive, et particulièrement, les activités de pleine nature,
- les actions de promotion du développement durable,
- les activités culturelles et artistiques y compris la médiation numérique.

En 2019 et pour l'ensemble du territoire, ce sont 25 CEL qui sont financés et ça concerne 161 communes soit 11 CEL en Pumontu et 14 en Cismontu.

Ceci étant clarifié, la Collectivité de Corse doit être à l'écoute des difficultés des communes, et j'ai d'ailleurs indiqué dans le règlement transitoire jeunesse mon souhait de venir proposer aux territoires une nouvelle contractualisation intégrant les actions menées dans le cadre des CEL.

Ce projet est mené en étroite coopération avec l'ensemble des services de la Collectivité de Corse et notamment les services chargés de la territorialisation. Ils intègrent les conclusions des travaux menés dans le cadre du Pattu pè a Ghjuventù et des Scontru di u sport.

Je suis certaine que parmi les nouvelles dispositions que je vous présenterai très prochainement, nous trouverons matière à pouvoir accompagner de façon à ce qu'aucun jeune ne puisse être pénalisé par les évolutions en cours, les différents territoires et que bien au contraire, les améliorations que nous apporterons pourront favoriser l'épanouissement de tous, sur la totalité du territoire.

Je vous remercie.